

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL
VILLE 2022

Délibération : 03.2022.039

Transmis en préfecture le : 29/03/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2022

Compte-rendu affiché le 29 mars 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18
mars 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Etienne FILLOT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Céline BALITRAN-FAURE, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Etienne FILLOT à Céline MAROLLEAU, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Coralie TRACQ à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Le débat sur les orientations budgétaires du 27 janvier 2022 a rappelé dans quel environnement financier et institutionnel a été préparé le budget primitif 2022. Bien que le contexte actuel reste incertain, le projet de budget reprend les orientations annoncées dans les quatre axes du plan de mandat. Les inscriptions budgétaires tant en dépenses qu'en recettes, sont donc la traduction des actions présentées.

A titre liminaire, il est rappelé que le présent projet de budget 2022 est bâti sur la base de simulations faites sur les ressources fiscales et dotations que la Ville percevrait en 2022 compte tenu des informations connues à ce jour. Des ajustements pourront avoir lieu après notification et seront formalisés, le cas échéant, lors d'une décision modificative. En outre, le prolongement de l'état d'urgence sanitaire en 2021 et la prudence nécessaire dans la projection des activités affectent la comparaison avec les budgets précédents.

Le budget primitif 2022 est proposé en équilibre avec une section de fonctionnement à 23 781 595 € et une section d'investissement à 10 777 410 €.

Ce budget intègre les restes à réaliser 2021 en investissement (dépenses et recettes engagées non payées en 2021) et les résultats de clôture provisoires 2021.

- Restes à réaliser 2021 en dépenses : 1 721 930,41 €
- Restes à réaliser 2021 en recettes : 122 719,05 €
- Résultat de clôture 2021 en fonctionnement : 1 393 292,26 € (recette de fonctionnement, compte 002)
- Résultat de clôture 2021 en investissement positif : 3 858 750,40 € (recette d'investissement, compte 001)

➔ La section de fonctionnement dégage un solde positif composé des amortissements obligatoires et d'un virement complémentaire à la section d'investissement de 1 035 000 €.

La section d'investissement comprend 8 086 560 € de dépenses de travaux et subventions d'équipement. Ces dépenses sont financées par des subventions d'investissement, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, le résultat d'investissement reporté 2021 et un emprunt d'équilibre de 1 542 532 €.

Détails des postes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 23 781 595 €

RECETTES	BP 2021 + DM	BP 2022
70 - Produits des services	878 127,58	1 027 450,00
013-Atténuation de charges	142 400,00	167 200,00
73 - Impôts et taxes	17 116 751,00	18 142 261,74
74 - Subventions	2 643 504,32	2 584 784,00
75 - Autres produits de gestion courante	415 533,81	401 407,00
76 - Produits financiers	200,00	200,00
77 - Produits exceptionnels	167 770,00	45 000,00
002 - Excédent reporté N-1		1 393 292,26
Total des recettes réelles	21 364 286,71	23 761 595,00
042 - Amortissements	38 160,00	20 000,00
TOTAL DES RECETTES	21 402 446,71	23 781 595,00

- **Produit des services** 1 027 450 €

Ces produits concernent :

- les recettes tarifaires : accueils périscolaires, participations des familles dans les crèches municipales, usagers de la médiathèque, occupations du domaine public, locations de salles municipales, concessions funéraires...
- les refacturations aux budgets annexes de La Mouche et du CCAS (458 930 €) pour la mise à disposition de personnels et certaines dépenses de frais généraux.

• **Atténuations de charges** **167 200 €**

Elles concernent les remboursements sur salaires (indemnités journalières, congés longue durée...) mais aussi le remboursement de l'indemnité inflation versée par l'État.

• **Impôts et taxes** **18 142 261 €**

Les recettes fiscales augmentent de 1 025 510 € notamment du fait de la revalorisation forfaitaire et physique des bases fiscales et du dynamisme du produit des droits de mutation à titre onéreux.

Les taux 2022 des taxes foncières des propriétés bâties et non bâties sont maintenus à l'identique, il est rappelé qu'ils n'ont pas évolué depuis 2011.

Il s'agit de prévisions sur la base des informations connues à ce jour.

Ce poste est constitué principalement par les impôts locaux qui intègrent la mise en œuvre de la réforme fiscale découlant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La délibération spécifique relative au vote des taux communaux également prévue à l'ordre du jour de ce conseil municipal présente les taux qui seront appliqués en 2022. La seule évolution sera liée à la progression physique et revalorisation forfaitaire des bases fiscales.

Les prévisions des droits de mutation ont été ajustées du fait d'une conjoncture immobilière toujours favorable avec un territoire saint-geinois tout particulièrement attractif du fait des projets et des nouvelles infrastructures programmées (projet du Vallon des Hôpitaux, métro B...).

Les autres recettes fiscales sont proches des hypothèses annoncées lors du rapport d'orientations budgétaires. Il en est ainsi pour :

- la taxe locale sur les publicités extérieures qui est prévue en légère progression (100 000 €)
- la taxe sur la consommation finale d'électricité qui a été inscrite sur la base de l'année précédente à 500 000 €,
- le FNGIR, qui est une dotation de l'État perçue suite à la réforme de la taxe professionnelle,
- l'attribution de compensation du fait de l'absence de nouveaux transferts de compétences entre la Métropole de Lyon et ses communes membres,
- la dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole de Lyon aux communes.

En €	BP 2022
Taxes foncières	11 115 000,00
Taxe d'habitation	0,00
Coefficient correcteur TH	2 305 000,00
TH sur les résidences secondaires	160 000,00
Droits de mutation	1 600 000,00
Taxe sur l'électricité	500 000,00
Taxe sur les publicités extérieures	100 000,00
Dotations de solidarité	247 600,00
Attribution de compensation	1 880 612,00
Taxes pour utilisation des services et du domaine	44 600,00
Taxe sur les pylones	5 300,74
FNGIR	184 149,00
	18 142 261,74

- **Dotations, subventions et participations reçues** **2 584 784 €**

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) : avec 730 000 €, cette dotation est prévue en baisse en raison d'une population stable et d'un prélèvement de l'État. Il est rappelé qu'elle s'élevait à 2,6 M€ en 2011.

Les allocations compensatrices de l'État qui sont des dotations versées en compensation d'exonérations de fiscalité : 606 200 €.

Les subventions et participations de partenaires :

- de la Caisse d'allocations familiales pour les contrats petite enfance et enfance - jeunesse (979 225 €)
- des subventions qui viennent en déduction de la masse salariale : sur les postes « manager de centre ville », « chargé de mission numérique », « contrat de ville », etc. (86 600 €)
- sur les diverses actions (projet nature, projet illettrisme, frais d'élections, FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments ...)

- **Autres produits de gestion courante** **401 407 €**

Les autres produits de gestion courante sont globalement stables et comprennent essentiellement les produits des loyers et les refacturations des charges.

- **Produits exceptionnels** **45 000 €**

Il s'agit d'une provision pour des mandats annulés sur exercices antérieurs et de recettes non récurrentes.

- **Excédent reporté** **1 393 292 €**

Il s'agit du résultat provisoire de clôture de fonctionnement de l'exercice 2021 repris conformément à la délibération d'affectation par anticipation des résultats 2021. Les résultats 2021 seront arrêtés définitivement au moment du vote du compte administratif 2021.

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 20 000 €
(Amortissements des subventions)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 23 781 595 €

	BP 2021 + DM	BP 2022
011 - Charges à caractère général	3 932 916,87	4 300 486,00
012 - Charges de personnel	11 330 000,00	12 140 000,00
014 - Atténuation de produits	531 214,01	531 300,00
65 - Autres charges de gestion courante	3 908 713,90	4 258 209,00
66 - Charges financières	250 000,00	225 000,00
67 - Charges exceptionnelles	133 336,09	101 600,00
68 - Provisions	0,00	10 000,00
Total des dépenses réelles	20 086 180,87	21 566 595,00
042 - Amortissements	1 075 000,00	1 180 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	241 265,84	1 035 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 402 446,71	23 781 595,00

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1 480 414 € entre le budget prévu en 2021 (budget primitif et décisions modificatives) et le budget primitif proposé pour 2022. L'évolution doit être considérée au vu des éléments suivants :

- Une augmentation des dépenses brutes de personnel (+810 000 €) résultant de l'évolution naturelle des salaires (le GVT : glissement vieillesse technicité) et des impacts réglementaires tels que la revalorisation du SMIC. Ces charges sont aussi marquées par la nécessité de faire évoluer certains services, par la revalorisation des régimes indemnitaires et un volet social plus important. La Chambre régionale des comptes a souligné que depuis 2015 l'exécutif communal avait fait perdurer certaines situations que la chambre pointe comme des irrégularités et qu'il convient dorénavant de régulariser, ce qui pèse et continuera de peser sur les finances de la commune. Les nécessaires réformes à conduire pour gagner en conformité représentent aujourd'hui des chantiers conséquents. L'assurance statutaire augmente aussi de près de 30 000 € entre 2021 et 2022. Il est en outre à noter que certains postes sont subventionnés comme le poste de chargé de mission « manager de centre ville » par exemple.
- Une hausse des prix des matières premières (gaz, électricité et carburant), des dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments (+232 565 €), des primes d'assurances (dommage aux biens, responsabilité civile, flotte auto : +66 000 €).
- **Charges à caractère général** **4 300 486 €**

Ce poste recouvre :

Des dépenses relatives au patrimoine : 2 233 360 €. Les dépenses en eau, électricité et chauffage (1 021 000 €) et les dépenses d'entretien, les contrats de maintenance des bâtiments, espaces verts, voiries et autres matériels (904 207 €) constituent un poste important du budget. Il s'agit également des dépenses d'assurances (130 800 €), de locations immobilières (48 953 €), de frais de nettoyage des locaux (90 600 €) et des taxes foncières (37 800 €). Le poste des fluides augmente significativement en raison de la hausse attendue (déjà constatée) sur les prix des produits pétroliers et du gaz.

Des contrats de prestations de service, études et honoraires : 767 106 €. Il s'agit en grande partie du service de la restauration scolaire (211 300 €) et de toutes les actions externalisées menées pour les activités du Mixcube, de la politique de la ville, les chantiers jeunes... D'autres prestations sont aussi externalisées, par exemple le ramassage des bennes, le contrat d'assistance pour les autorisations d'urbanisme avec la Métropole de Lyon, l'étude pour les horaires d'ouverture de la médiathèque, l'organisation des petits déjeuners dans le cadre de « Saint-Genis connect », une provision pour des honoraires d'avocats...

Des dépenses générales de fonctionnement : 1 300 020 €. Il s'agit des dépenses de fournitures de petits équipements, de vêtements de travail, de carburant... La téléphonie augmente en raison des frais de mises en service de la solution Amplivia (cette dépense devrait diminuer à partir de 2023) qui permettront des qualités de connexion et des vitesses de débits bien supérieures à aujourd'hui. Ce poste recouvre aussi tous les achats nécessaires aux projets menés directement par les services, il s'agit par exemple des transports des scolaires (piscine ou pour les vacances, activités centre de loisirs : 34 300 €), de l'organisation des manifestations (comité de quartiers, cérémonie du 13 juillet, fête de la musique, foire, festivités du 8 décembre, les vœux...).

- **Charges de personnel** **12 140 000 €**

Les dépenses brutes de personnels représentent 56 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 810 000 € par rapport au budget 2021 après décision modificative ; cela s'explique principalement par un effet report des recrutements réalisés en 2021 et le nouveau régime des aides sociales (valeur des tickets restaurants, participation à la mutuelle). Ce budget intègre le second volet de la revalorisation des régimes indemnitaires et tient compte des effets réglementaires que sont le GVT (glissement vieillesse technicité) et la revalorisation du SMIC.

- **Atténuation de produits** **531 300 €**

Les atténuations de produits regroupent la pénalité de Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Après une forte augmentation l'an dernier en raison de la hausse du prélèvement SRU, ce poste est stable.

Le prélèvement SRU est estimé à 291 300 €, il tient compte de la pénalité de 97 000 € qui est la conséquence du retard accumulé par la commune pour respecter ses objectifs en termes de logements sociaux. Pour mémoire, il est rappelé que l'État calcule le prélèvement en prenant en compte la différence entre le nombre effectif de logements conventionnés sur le territoire de la commune et l'objectif de 25 % de logements. 17 communes de la Métropole de Lyon, dont Saint-Genis-Laval, ont fait l'objet d'un constat de carence au titre de la période 2017-2019. Le préfet a estimé que pour la période précitée « les résultats obtenus étaient trop éloignés des objectifs, y compris en prenant en considération les contraintes et difficultés ». Cette carence grève le budget communal, conséquence du retard accumulé ces dernières années.

Le montant du FPIC est reconduit à l'identique, soit 240 000 €.

- **Autre charges de gestion courante** **4 258 209 €**

Ce poste regroupe les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au budget du Centre communal d'actions sociales (CCAS), aux deux résidences autonomie et au budget annexe de La Mouche, les frais de mission des élus (256 650 €), une provision pour les créances admises en non valeurs (6 500 €) et une nouvelle contribution au centre de gestion (87 000€).

Les subventions de fonctionnement versées aux associations sont une dépense importante dans le budget de la ville, elles représentent 10,2 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant de 2 199 486, 69 € prévus dans la délibération spécifique proposée à ce conseil.

Les participations aux budgets annexes s'élèvent à 1 450 155,53 €, elles viennent combler les déficits d'exploitation de ces budgets, et notamment les dépenses de la masse salariale. Elles seront ajustées en fin d'année en fonction de l'exécution budgétaire.

	BP 2022
Budget annexe de La Mouche	779 575,00 €
CCAS	425 782,91 €
Résidence Autonomie Les Oliviers	119 307,00 €
Résidence Autonomie Le Colombier	125 490,62 €

La subvention d'équilibre du budget annexe de La Mouche est en hausse en raison d'un ajustement des dépenses de personnel, à travers une plus juste affectation de la valorisation du temps des agents. Pour ce budget annexe, les charges de personnels sont refacturées par le budget principal ce qui signifie qu'elles figurent en dépenses et en recettes au budget principal (chapitres 012 en dépenses et 70 en recettes pour le même montant). En outre, pour un contrôle de gestion plus efficace assorti de plus de transparence, le budget annexe présente désormais une liste exhaustive de lignes comptables auparavant imputées sur le budget principal.

Il est aussi rappelé qu'en 2021, la municipalité a donné un nouvel élan à la programmation des arts de la rue et du cirque en proposant une offre de spectacle en plein-air en prolongeant la saison culturelle de La Mouche pendant les mois d'été, au dehors, c'est le nouveau programme "Les Météores". Cette programmation hors-les-murs a modifié la subvention d'équilibre, car contrairement au festival de Beauregard qui n'était pas affecté au budget de La Mouche, le budget des Météores a été intégré au budget de La Mouche pour une plus juste perception et une meilleure comptabilité analytique.

- **Charges financières** **225 000 €**

Il s'agit des intérêts payés au titre des emprunts.

- **Charges exceptionnelles** **101 600 €**

Les charges exceptionnelles intègrent les subventions exceptionnelles, les éventuelles annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs et les dépenses non récurrentes.

- **Provisions pour créances irrécouvrables, risques** **10 000 €**

Des provisions ont été constituées pour faire face au risque d'impayés.

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 1 180 000 €
(Amortissements)

Virement à la section d'investissement : 1 035 000 €
(Autofinancement complémentaire)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 10 777 410 €

Opérations réelles d'investissement 7 554 560 €

- **Chapitre 10 « dotations » 282 998 €**

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui est une dotation de l'État qui compense partiellement les collectivités locales de la non récupération de la TVA Elle est calculée par rapport aux travaux d'investissement éligibles réalisés en N-1. Pour mémoire, le taux de FCTVA actuel est de 16,404 %. Cette recette est liée aux investissements éligibles de l'année précédente.

La Taxe d'aménagement, qui s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, a été évaluée à 20 000 € au vu notamment du réalisé des années précédentes et des projets en cours. Le montant budgété est stable et correspond toujours au reversement d'un huitième du produit perçu par la Métropole de Lyon, qui dispose de la compétence pour l'élaboration et la révision du Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH).

- **Chapitre 13 « Subventions d'investissement » 712 560 €**

Les subventions d'équipement comprennent principalement le fonds de concours de la Métropole de Lyon qui finance intégralement le projet Nature ainsi que les subventions auxquelles la ville peut prétendre du fait des projets d'investissements prévus sur 2022 et des dispositifs de financement spécifiques de la Région Auvergne Rhône-Alpes (pour la vidéoprotection et les équipements de police municipale notamment), l'État (DSIL), la Caisse d'allocations familiales, la Métropole de Lyon (prise en charge d'une partie des dépenses d'éclairage public pour la zone Vallon des hôpitaux)...

- **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » 2 252 532 €**

Ce chapitre comprend l'emprunt de 1 542 532 € pour l'équilibre de la section et 708 000 € pour l'emprunt assorti de la ligne de trésorerie (CLTR).

- **Chapitre 024 « produit de cessions d'immobilisations » 320 000 €**

Il est prévu dans ce budget des recettes de cession pour des biens immobiliers (droit au bail, domaine privé).

- **Chapitre 27 « Autres immobilisations » 5 000 €**

Il s'agit de cautions reçues.

- **Opérations d'ordre 3 222 850 €**

Opérations de section à section : 1 180 000 €
(Amortissements)

Opérations à l'intérieur de la section : 1 007 850 €
(Opérations patrimoniales)

Virement de la section de fonctionnement : 1 035 000 €

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 10 777 410 €

Opérations réelles d'investissement 9 749 560 €

Pour les opérations ouvertes en autorisations de programme, les crédits ouverts ne portent que sur ce qui devrait être dépensé dans l'année.

• **Dépenses d'équipement et subventions versées 8 086 560 €**

Ce montant comprend les travaux, les achats de mobilier et les subventions d'équipement versées. Il est à souligner que le criant retard d'entretien des locaux ainsi que le retard accumulé dans la mise en conformité des bâtiments recevant du public (ERP) pour répondre aux obligations en matière d'accessibilité (seuls 6 ERP sur plus de 50 sont à ce jour conformes au regard de la loi) engendrent une masse de travaux de réparation, de rénovation et d'entretien d'équipements à porter au budget. Il est à déplorer notamment des problématiques d'infiltrations ou d'inondation dans des équipements sportifs qu'il est urgent de réparer.

Cette situation est lourde de conséquences et impactera durement les finances de la commune dans les mois et années à venir. L'indispensable rattrapage du manque d'entretien régulier du patrimoine communal, grèvera ainsi la capacité à agir pour les habitants.

Les subventions d'investissement (527 848 €) sont constituées par des subventions d'équilibre aux résidences autonomie et au budget annexe La Mouche pour leurs besoins en investissement (246 783 €), ainsi que par les subventions dites « logements » prévues pour permettre la réalisation de projets incluant des logements conventionnés ou pour rénover de manière plus qualitative le bâti actuel (notamment sur le plan thermique) pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire également les charges des locataires (enveloppe de 73 900 €). Elles permettront ainsi de se saisir des occasions qui pourraient se présenter en cours d'année. Elles feront l'objet de délibérations spécifiques.

DEPENSES	BP 2022	Restes à réaliser 2021
204 - Subventions d'équipement versées	320 683,57	207 164,50
20 - Immobilisation incorporelles	101 200,00	91 800,00
21 - Immobilisations corporelles	50 690,00	3 418,01
1000 - PARC AUTOMOBILE	85 000,00	82 618,12
1001 - PARC INFORMATIQUE	283 716,02	72 722,71
	<i>dont portail citoyen</i>	<i>40 000,00</i>
	<i>dont déploiement bornes wifi</i>	<i>46 000,00</i>
1002 - ELECTROMENAGER	37 700,00	
104 - ESPACES VERTS	162 500,00	40 729,48
106 - PROJET NATURE	78 000,00	29 706,00
1100 - REQUALIFICATION CENTRE VILLE	25 000,00	
202101 - AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	800 000,00	
202102 - AP EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE MOUTON	150 000,00	
202201 - AP VEGETALISATION COURS ECOLES	67 000,00	
202202 - AMENAGEMENT DU PARC VALLON DES HOPITAUX	884 160,00	
205 - VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	365 500,00	480 988,33
	<i>dont Fonds d'initiative communale (FIC) pour des travaux de proximité sur les espaces publics et la voirie réalisés par la Métropole de Lyon avec un cofinancement de la ville</i>	<i>80 000,00</i>
210 - RESERVES FONCIERES	120 000,00	159 000,00
218 - VIDÉOPROTECTION	191 600,00	720,00
300 - HOTEL DE VILLE	213 000,00	50 611,24
304 - REHABILITATION CIMETIERE	9 000,00	
307 - TOUS BATIMENTS	783 000,00	191 812,55
	<i>dont rénovation chaufferie PSP</i>	<i>120 000,00</i>

<i>dont rénovation façade Maison des Champs</i>	95 000,00	
399 - PATRIMOINE	162 000,00	20 659,60
<i>dont travaux chapelle de Beaunant</i>	92 000,00	
<i>dont rénovation salle de garde Fort Cote Lorette</i>	30 000,00	
499 - TRAVAUX GROUPEES SCOLAIRES	564 200,00	41 693,67
<i>dont rénovation chaufferie Bergier et Mouton</i>	225 000,00	
<i>dont travaux accessibilité groupes scolaires</i>	117 000,00	
599 - TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	672 780,00	112 424,14
<i>dont remise en état du mur d'escalade Aubarède</i>	105 000,00	
<i>dont aménagement parcours de santé Fort de Cote Lorette</i>	100 000,00	
<i>dont travaux d'étanchéité vestiaire stade de Beaugregard</i>	160 000,00	
<i>dont reprise des sols gymnase Mouton</i>	80 000,00	
699 - STRUCTURES JEUNESSE	82 600,00	128 711,01
700 - ESPACE CULTUREL	0,00	1 741,61
701 - MEDIATHEQUE	37 600,00	2 320,80
899 - TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	117 700,00	3 088,64
<i>dont insonorisation cloisons crèche Sucre d'Orge</i>	14 000,00	
Total des dépenses réelles	6 364 629,59	1 721 930,41

Il est proposé la création de 2 nouvelles autorisations de programme :

- L'autorisation de programme n°202201 relative au projet de végétalisation des cours d'école, ouverte pour une durée de 5 années d'un montant de 100 000 € comprenant dans un premier temps seulement les études ;
- L'autorisation de programme n°202202 relative au projet d'aménagement du parc Vallon des hôpitaux pour une durée de 5 années d'un montant de 4 660 000 €.

- **Chapitre 16 « emprunts » 1 658 000 €**

Ce poste comprend le remboursement du capital de la dette pour 720 000 € et les écritures pour le contrat d'emprunt assorti de la ligne de trésorerie (CLTR - crédits long terme renouvelable).

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2022 est de 9 155 k€ (428€ par Saint-Genois) qui reste toujours inférieur à celui des communes comparables (1 018€ par habitant / moyenne nationale en 2020).

- **Chapitre 27 « Autres immobilisations » 5 000 €**

Il s'agit de cautions versées.

- **Opérations d'ordre 1 027 850 €**

Opérations de section à section : 20 000 €
(Amortissements)

Opérations à l'intérieur de la section : 1 007 850 €
(Opérations patrimoniales)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2022 présenté au conseil municipal du 27 janvier 2022 ;

Vu la délibération d'affectation par anticipation des résultats provisoires 2021 du budget principal ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 17 mars 2022 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** le budget primitif du budget principal ville de l'exercice 2022 par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre/opération pour la section d'investissement comme suit :

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	BP 2022
011 - Charges à caractère général	3 932 916,87	4 300 486,00
012 - Charges de personnel	11 330 000,00	12 140 000,00
014 - Atténuation de produits	531 214,01	531 300,00
65 - Autres charges de gestion courante	3 908 713,90	4 258 209,00
66 - Charges financières	250 000,00	225 000,00
67 - Charges exceptionnelles	133 336,09	101 600,00
68 - Provisions	0,00	10 000,00
Total des dépenses réelles	20 086 180,87	21 566 595,00
042 - Amortissements	1 075 000,00	1 180 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	241 265,84	1 035 000,00
TOTAL DES DEPENSES	21 402 446,71	23 781 595,00

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	BP 2021 + DM	BP 2022
70 - Produits des services	878 127,58	1 027 450,00
013 - Atténuation de charges	142 400,00	167 200,00
73 - Impôts et taxes	17 116 751,00	18 142 261,74
74 - Subventions	2 643 504,32	2 584 784,00
75 - Autres produits de gestion courante	415 533,81	401 407,00
76 - Produits financiers	200,00	200,00
77 - Produits exceptionnels	167 770,00	45 000,00
002 - Excédent reporté N-1		1 393 292,26
Total des recettes réelles	21 364 286,71	23 761 595,00
042 - Amortissements	38 160,00	20 000,00
TOTAL DES RECETTES	21 402 446,71	23 781 595,00

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM + Restes à réaliser 2020	BP 2022	Restes à réaliser 2021
16 - Emprunts et dettes	1 866 000,00	1 658 000,00	
204 - Subventions d'équipement versées	526 153,84	320 683,57	207 164,50
20 - Immobilisation incorporelles	100 000,00	101 200,00	91 800,00
21 - Immobilisations corporelles	159 888,92	50 690,00	3 418,01
1000 - PARC AUTOMOBILE	332 126,48	85 000,00	82 618,12
1001 - PARC INFORMATIQUE	317 079,63	283 716,02	72 722,71
1002 - ELECTROMENAGER	29 646,28	37 700,00	
104 - ESPACES VERTS	135 537,01	162 500,00	40 729,48
106 - PROJET NATURE	75 401,70	78 000,00	29 706,00

1100 - REQUALIFICATION CENTRE VILLE		25 000,00	
202101 - AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	75 000,00	800 000,00	
202102 - AP EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE MOUTON	20 000,00	150 000,00	
202201 - AP VEGETALISATION COURS ECOLES		67 000,00	
202202 - AMENAGEMENT DU PARC VALLON DES HOPITAUX		884 160,00	
205 - VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	1 042 359,37	365 500,00	480 988,33
210 - RESERVES FONCIERES	337 000,00	120 000,00	159 000,00
218 - VIDÉOPROTECTION	127 538,38	191 600,00	720,00
300 - HOTEL DE VILLE	71 356,51	213 000,00	50 611,24
302 - MAISON DES CHAMPS	5 000,00		
304 - REHABILITATION CIMETIERE	42 000,00	9 000,00	
307 - TOUS BATIMENTS	475 314,37	783 000,00	191 812,55
399 - PATRIMOINE	31 480,00	162 000,00	20 659,60
499 - TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	874 491,86	564 200,00	41 693,67
599 - TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	826 503,76	672 780,00	112 424,14
699 - STRUCTURES JEUNESSE	313 886,30	82 600,00	128 711,01
700 - ESPACE CULTUREL	18 363,34	0,00	1 741,61
701 - MEDIATHEQUE	16 823,74	37 600,00	2 320,80
899 - TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	125 244,70	117 700,00	3 088,64
27-Autres immobilisations financières	4 000,00	5 000,00	
020 - Dépenses imprévues	60 000,00		
Total des dépenses réelles	8 008 196,19	8 027 629,59	1 721 930,41
040 - Amortissements	38 160,00	20 000,00	
041 - Opérations patrimoniales	936 000,00	1 007 850,00	
TOTAL DES DEPENSES	8 982 356,19	9 055 479,59	1 721 930,41

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	BP 2021 + DM + Restes à réaliser 2020	BP 2022	Restes à réaliser 2021
001 - Résultats année N-1	3 000 633,59	3 858 750,40	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 573 278,76	282 998,55	51 073,00
13 - Subventions d'investissement reçues	199 178,00	712 560,00	71 646,05
Dont :			
1000 - PARC AUTOMOBILE	5 000,00		
1001 - PARC INFORMATIQUE	28 000,00	0,00	27 489,00
1002 - ELECTROMENAGER			
104 - ESPACES VERTS			
106 - PROJET NATURE	50 750,00	78 000,00	17 542,05
1100 - REQUALIFICATION CENTRE VILLE			
202101 - AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES		292 500,00	
202102 - AP EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE MOUTON			
202201 - AP VEGETALISATION COURS ECOLES		12 000,00	
202202 - AMENAGEMENT DU PARC VALLON DES HOPITAUX			
205 - VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	30 000,00	
210 - RESERVES FONCIERES			

218 - VIDÉOPROTECTION	17 928,00	34 000,00	17 928,00
300 - HOTEL DE VILLE			
302 - MAISON DES CHAMPS			
304 - REHABILITATION CIMETIERE	0,00		
307 - TOUS BATIMENTS			
399 - PATRIMOINE			
499 - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRES	10 000,00	0,00	
599 - TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS		0,00	
699 - STRUCTURES JEUNESSE	16 000,00	0,00	8 687,00
700 - ESPACE CULTUREL			
701 - MEDIATHEQUE			
899 - TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	40 000,00	23 360,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	938 000,00	2 252 532,00	
024 - Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	320 000,00	
27 - Autres immobilisations financières	4 000,00	5 000,00	
Total des recettes réelles	6 730 090,35	7 431 840,95	122 719,05
040 - Amortissements	1 075 000,00	1 180 000,00	
041 - Opérations patrimoniales	936 000,00	1 007 850,00	
021 - Virement de la section d'investissement	241 265,84	1 035 000,00	
TOTAL DES RECETTES	8 982 356,19	10 654 690,95	122 719,05

– **MODIFIER** les crédits de paiement 2022 des autorisations de programme comme suit :

Libellé de l'Autorisation de Programme (AP)	Montant AP	Réalisé avant 2022	CP 2022	CP 2023	Au delà de 2023
202101 - Réhabilitation du Centre Social et Culturel des Barolles	2 100 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	975 000,00 €	125 000,00 €
202102 - Extension du restaurant scolaire Mouton	2 000 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	820 000,00 €	1 000 000,00 €
202201 - Travaux de végétalisation des cours d'écoles	100 000,00 €	0,00 €	67 000,00 €	33 000,00 €	0,00 €
202202 - Aménagement du Parc du Vallon des Hôpitaux	4 660 000,00 €	0,00 €	884 160,00 €	883 400,00 €	2 892 440,00 €

– **ARRÊTER** les subventions de fonctionnement d'équilibre 2022 du budget principal comme suit :

- au budget annexe de la Mouche à un montant maximum de 779 575 € ;
- au Centre communal d'action sociale à un montant maximum de 425 782,91 € ;
- à la résidence autonomie Le Colombier à un montant maximum de 125 490,62 € ;
- à la résidence autonomie Les Oliviers à un montant maximum de 119 307,00 €.

– **ARRÊTER** les subventions d'équipement d'équilibre 2022 du budget principal comme suit :

- au budget annexe de La Mouche à un montant maximum de 181 321,60 € ;
- à la résidence autonomie Le Colombier à un montant maximum de 42 845,97 € ;

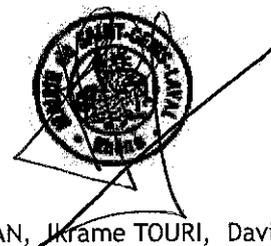
- à la résidence autonomie Les Oliviers à un montant maximum de 22 616,00 €.
- **PRÉCISER** que les subventions d'équilibre seront ajustées pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement des budgets concernés au montant réalisé des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 26 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 3.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

Liste des élus s'étant ABSTENU

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

